



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

MOTS D'ORDRE

Une nouvelle étape franchie envers la modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine buccodentaire

Mot de la présidente

Chers membres,

Le 20 novembre 2017, l'Office des professions du Québec (l'Office) a transmis aux ordres professionnels concernés ses orientations finales à l'égard de la modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine buccodentaire. Rappelons que ce dossier concerne les hygiénistes dentaires, les dentistes, les denturologistes et les techniciens dentaires. Vous pouvez consulter les **[orientations relatives à la profession d'hygiéniste dentaire dans la section réservée du site Web de l'Ordre.](#)**

Au cours du grand nombre d'années pendant lesquelles se sont déroulés les travaux du dossier de modernisation, l'Ordre a soumis une documentation scientifique et clinique exhaustive en soutien à son argumentation qui reflète étroitement :

1. les opinions d'experts nationaux et internationaux quant aux meilleures pratiques à préconiser dans le domaine de l'hygiène dentaire et
2. les preuves scientifiques les plus à jour, entre autres, sur l'efficacité, l'efficience, la sécurité et les effets probants des soins en hygiène dentaire sur la santé buccodentaire des personnes de même que sur leur état de santé général.

Par ailleurs, considérant que l'accès à des soins de santé est un droit fondamental, l'Ordre a constamment mis de l'avant l'importance d'améliorer l'accessibilité aux soins buccodentaires pour la population québécoise, particulièrement pour les personnes se trouvant en situation de vulnérabilité telles les personnes à faibles revenus, les personnes âgées, les enfants et les personnes résidant en régions mal desservies.

Dans le même ordre d'idées, l'Ordre a fait valoir la grande compétence des hygiénistes dentaires

et l'étendue de la formation acquise par celles-ci lors de leur formation collégiale. De plus, tout au long des travaux et jusqu'à tout récemment, l'Ordre a modulé ses propositions d'activités à réserver aux hygiénistes dentaires afin de favoriser un consensus entre les parties impliquées. Nous jugeons que ces propositions sont étroitement liées aux compétences des hygiénistes dentaires, qu'elles assurent une pleine protection du public, et qu'elles respectent rigoureusement les principes directeurs ayant guidé les travaux de modernisation des autres professions du domaine de la santé.

Dès la réception des orientations adoptées par l'Office, l'Ordre a procédé à leur analyse détaillée afin de bien comprendre leurs répercussions sur la modernisation de la profession, évidemment avec le souci constant de s'assurer que le public sera toujours bien protégé. Cette analyse nous a malheureusement menés vers le constat que la proposition actuelle de modernisation de la profession d'hygiéniste dentaire demeure limitée et bien en deçà des pratiques légalement reconnues à ces professionnelles dans la majorité des autres provinces canadiennes. Pour l'Ordre, les orientations adoptées ne représentent pas une réelle avancée en matière de protection du public puisque ce dernier n'aura toujours pas accès à un professionnel compétent, habilité à lui rendre l'ensemble des soins en hygiène dentaire requis par sa situation, et ce, au moment et au lieu les plus judicieux.

Entre autres constats, l'Ordre considère :

- que les orientations ne règlent pas le problème d'accessibilité aux soins buccodentaires préventifs des populations vulnérables ;
- que les limites imposées à l'autonomie de l'hygiéniste dentaire demeurent importantes et injustifiées, notamment eu égard à la protection du public, que leurs pleines compétences ne sont toujours pas reconnues et qu'elles ne peuvent exercer en toute autonomie la même gamme d'activités professionnelles que leurs pairs d'autres provinces canadiennes détenant une formation équivalente ;
- que certaines activités décrites dans les orientations sont désuètes et ne reflètent pas les pratiques actuellement attendues d'une hygiéniste dentaire correspondant aux meilleures pratiques et aux preuves scientifiques contemporaines ;
- que la formulation des activités réservées aux hygiénistes dentaires est trop restrictive, en ce qu'il s'agit plutôt d'une liste d'actes précis, laquelle ne permet pas une évolution continue des pratiques professionnelles en hygiène dentaire.

En conséquence, l'Ordre entend poursuivre ses représentations dans ce dossier, car les orientations adoptées n'en constituent pas l'étape finale. En effet, l'Office doit maintenant rédiger un projet de loi à partir de ces orientations. Il le soumettra ensuite à la ministre de la Justice, Mme

Stéphanie Vallée, qui le fera cheminer à travers le processus législatif requis en vue d'une adoption par l'Assemblée nationale. Ainsi, plusieurs étapes sont encore nécessaires pour clore ce dossier. L'Ordre saisira toutes les occasions pour faire connaître ses positions et son argumentaire, et ce, autant avant le dépôt du projet de loi visant à moderniser les professions du domaine buccodentaire que lors du processus de consultation gouvernemental menant à son adoption.

Soyez assurés que l'Ordre ne baisse pas les bras et que tous les moyens requis seront déployés pour s'assurer que la population québécoise reçoit des soins à la hauteur de ses besoins et des compétences des hygiénistes dentaires. Il en va de l'intérêt du public, de son droit fondamental d'avoir accès aux soins de santé correspondant à ses besoins et, ultimement, de la santé des Québécois.

***Orientations finales de l'Office des professions**

*Dans la section Membres du site Web de l'Ordre

Avis de décès

Nous avons le regret de vous annoncer que madame Louise Sauvé, HD, est décédée en novembre dernier.

Toutes nos condoléances à la famille de madame Sauvé, ses amis ainsi que ses collègues.

Pour connaître le moment des funérailles

Avis de décès

Nous avons le regret de vous annoncer que madame Annick Allard, HD, est décédée à l'automne dernier, à l'âge de 37 ans.

Nous désirons offrir nos plus sincères condoléances à la famille de madame Allard, ses amis ainsi que ses collègues hygiénistes dentaires.



JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE

En cette période de réjouissances, l'Ordre des
hygiénistes dentaires du Québec vous souhaite de
très joyeuses fêtes !

**Notez que le siège social de l'Ordre sera fermé du
23 décembre au 2 janvier inclusivement.**

© 2017 Ordre des hygiénistes dentaires du Québec. Tous droits réservés.
Le *Mots d'Ordre* vous est transmis parce que vous êtes membre de l'OHDQ.